



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 15 juin 2020 le règlement suivant :

N° 1174-2020 Règlement modifiant temporairement la tarification et les modalités de remboursement relatives aux camps d'été pour la saison estivale 2020

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal